



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^{ème} classe - au titre de l'année 2017 -

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve écrite :

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite d'admissibilité consistant en la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur un sujet administratif d'ordre général en rapport avec les missions du ministère chargé de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse, à la synthèse et à l'élaboration d'un document d'aide à la décision ainsi que leurs capacités de rédaction.

(Durée de l'épreuve 4 h – coefficient 3)

L'épreuve orale :

Exposer son parcours professionnel devant un jury et répondre aux interrogations à propos de cet exposé et des éléments qu'il contient. Mise en situation du candidat le plaçant dans la perspective d'occuper des fonctions d'encadrement de 2^{ème} niveau, d'apprécier sa personnalité, ses connaissances professionnelles et ses capacités d'animation, de coordination d'une équipe.

(Durée 30 mn dont 5 à 10 mn d'exposé – coefficient 5)

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION A L'EPREUVE ECRITE

L'INSERR est chargé d'organiser pour le ministère de l'intérieur, cette préparation à distance.

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet « formations » ; rubrique « préparation au concours interne DPPCSR 2^{ème} classe ».

Des codes d'accès, permettant la connexion à la plateforme, seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR.

(Date prévisionnelle de la mise en ligne du 1^{er} devoir : le 19 avril 2016).

3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION A L'EPREUVE ORALE

Une préparation de deux journées à l'épreuve orale est proposée en option aux candidats affectés en administration centrale ou en Ile-de-France sur ce même document (sous réserve d'admissibilité).

Pour les agents en poste en service déconcentrés en province, la préparation à l'oral sera organisée localement.

4 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule sur la fiche d'inscription. Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : gestionnaire2-prompro@interieur.gouv.fr jusqu'au **12 avril 2016, délai de rigueur**.

Toute demande d'inscription incomplète ou qui nous parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

5– OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de deux devoirs sur les trois proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain concours, objet de la préparation ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie).

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

6 – FINANCEMENT

Prise en charge financière des modalités pédagogiques de la préparation par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

6 – FINANCEMENT

Frais pédagogiques : La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas prises en charge par la SDRF.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

7 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Il appartient, à chacun, le moment venu, de s'y inscrire sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr